

Comment participer au débat ?



Un débat public est l'occasion pour chacun de présenter son point de vue et de faire valoir son opinion sur les thèmes traités. Pour cela, la CPDP veille à faciliter l'expression de tous, à bien enregistrer ces contributions et à les intégrer dans le bilan.

Différents moyens de participation sont proposés :

Les réunions publiques

Au cours de ces rencontres, chacun peut défendre une position et réagir aux options présentées au travers de :

- questions écrites : des fiches sont remises à chaque participant en début de réunion. Elles sont ramassées et transmises aux membres de la CPDP qui les utilisent pour nourrir le débat.
- questions orales : chaque rencontre se termine par un débat avec la salle au cours duquel chacun peut prendre la parole pour donner son point de vue ou poser une question.

Le principe du débat public est de traiter de l'opportunité du projet. Il s'agit avant tout de débattre de thèmes qui intéressent l'ensemble de la collectivité. Les questions à caractère personnel seront traitées en fonction des choix réalisés en particulier à l'occasion de l'enquête publique.



Visiter l'exposition et témoigner sur le cahier participatif

Les citoyens pourront inscrire leurs réactions ou poser leurs questions sur le cahier participatif disponible sur les lieux d'exposition (locaux de la CPDP et lieux temporaires).

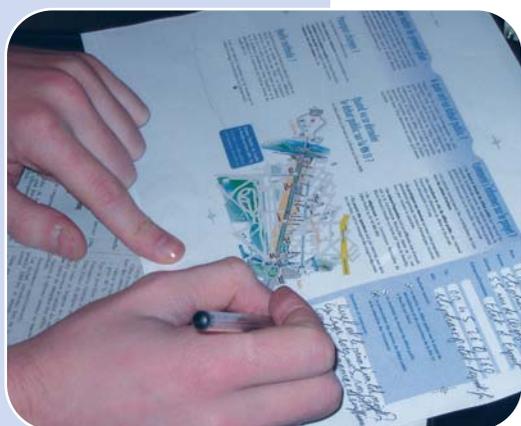
Un *Espace Vidéo-témoignage* est proposé aux visiteurs de l'exposition. Interrogés par l'animateur de l'espace, ils pourront donner leur avis devant la caméra. Certaines de ces images pourront être utilisées dans les vidéos introductives au débat thématique et dans la synthèse du débat.

Appeler la CPDP au 01 40 880 800

Durant les heures d'ouverture de l'exposition, un accueil téléphonique permet d'enregistrer vos témoignages et de répondre à vos questions. Les animateurs du débat sont à votre disposition pour recueillir vos remarques.

Visiter le site internet du débat : www.debatpublic-rn13.org

La rubrique *Participer au débat* permet à chacun de s'exprimer. Les messages arrivent directement à la commission qui les enregistre et les traite.



Rédiger un cahier d'acteur

Le cahier d'acteur permet d'apporter une vision complémentaire au débat sur une grande variété de sujets : développement socio-économique, aménagement du territoire, cadre de vie. Les cahiers d'acteurs sont le reflet du débat et de la diversité des points de vue exprimés.

Certaines contributions écrites, émanant de personnes physiques ou morales (collectivités locales, associations, chambres consulaires, syndicats professionnels ou non, organismes publics ou privés divers), peuvent faire l'objet de cahiers d'acteurs. Ces cahiers seront diffusés dans les mêmes conditions que le dossier du maître d'ouvrage. Les cahiers d'acteurs sont donc à la fois des moyens d'information et des outils d'expression.

Les auteurs d'un cahier d'acteur doivent respecter les principes du débat public : la transparence – clarté et accessibilité des informations – et la rigueur des arguments – qualité et valeur des propos.

La CPDP prend en charge l'édition de ces contributions.

Un traitement systématique

L'ensemble des participations et apports est traité par la CPDP. Une analyse quantitative et qualitative en est réalisée et figure dans le bilan du débat public.

Pour plus de renseignements :

CPDP
12, rue Blaise Pascal
92200 Neuilly-sur-Seine

Tél : 01 40 880 800
www.debatpublic-rn13.org